

Lettre ouverte

A l'attention des associations patriotiques et d'anciens combattants

Attribution de la CCV "Missions Extérieures" aux engagés volontaires (Demande de modification du décret n° 2007 – 741 du 09 mai 2007)

En l'état ce décret est reconnu injuste et discriminatoire par l'ensemble du monde combattant.
Il est intolérable que ce dernier n'honore uniquement que les personnels appelés.

Monsieur,

Il y a 18 mois, nous interpellions notre nouveau gouvernement mais aujourd'hui triste est de constater qu'aucun résultat probant n'est intervenu pour apporter une évolution positive et définitive sur ce délicat sujet. Que penser, ou plutôt que faire ..., renoncer, sûrement pas. Nos démarches doivent donc reprendre et continuer sans relâche jusqu'à ce que justice nous soit rendue.

Le ministre de la Défense ne daigne même pas répondre à la requête d'un sénateur sur cette affaire. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants ne possède aucune prérogative dans ce dossier, et les dernières prises de position de ce dernier sur ce même débat sont des plus décevantes. Seul, nous répond-t-on le président de la République peut directement agir en la matière. Mais à notre connaissance aucune action de sa part n'est venue répondre favorablement à nos multiples demandes. Méritons-nous d'être à ce point ignorés ? Devrons-nous comme cela fut le cas pour nos anciens d'Indochine et de Corée avoir recours au Tribunal administratif, à la Cours d'appel administrative puis au Conseil d'Etat pour obtenir finalement gain de cause et voir reconnaître enfin un droit évident.

Il serait vraiment navrant d'avoir besoin d'un tel arsenal juridique et j'espère sincèrement qu'il ne sera pas nécessaire.

Pourtant cette procédure semble à ce jour être la seule efficace pour voir notre requête aboutir rapidement et légalement. Pourquoi alors ne pas mettre cette dernière en œuvre dès à présent. Nos différentes associations en possèdent les moyens et en particulier la FNCV. Le temps est peut-être venu d'agir de la sorte si nous ne voulons pas encore passer des années à attendre le bon vouloir d'une administration qui reste obstinément sourde à nos doléances et cela malgré nos régulières et nombreuses interventions autant écrites qu'orales auprès des plus hautes instances de ce pays.

Faudra-t-il qu'une partie de notre génération commence malheureusement à disparaître pour voir notre combat récompensé ? Je crois qu'après la discussion et la concertation le temps de l'action est arrivé. Une action commune et unitaire de l'ensemble des associations d'anciens combattants doit être entreprise sans tarder, rassemblés autour de la FNCV pour qu'enfin notre combat légitime soit victorieux et que la devise " Un combattant volontaire est un engagé volontaire qui a combattu " triomphe de la bêtise et de l'ignorance de notre bureaucratie nationale.

La vie est faite de décision parfois importante à prendre, c'est le cas aujourd'hui, sachons ensemble être solidaire devant l'adversité. Une fois de plus ne baissons pas les bras et utilisons maintenant sans regret cette arme juridique qui s'impose à nous comme le véritable moyen de faire réexaminer et modifier ce décret inapproprié qui a déjà fait couler beaucoup trop d'encre.

Nous qui savons rendre hommage aux morts des générations précédentes, n'oublions pas nos devoirs envers les vivants de celles d'aujourd'hui, sinon pourquoi existons-nous.

Cordialement et amicalement

Les engagés volontaires, combattants de la 4^{ème} génération du feu.